

PRESENCE PROTESTANTE FRANCAISE AU LIBAN

TRAVAUX D'EXTENSION

DU COLLEGE PROTESTANT FRANÇAIS DE BEYROUTH

1/ POUVOIR ADJUDICATEUR

Présence Protestante Française au Liban

Représenté par Monsieur le Président de PPFL

47 rue de Clichy 75031 Paris Cedex

2/ OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXÉCUTION

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'extension du Collège Protestant Français de Beyrouth n° 1 rue Madame Curie Ras Beyrouth - Liban

3/ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPÉRATION

PPFL (Présence protestante française au Liban) exerce une activité d'enseignement sous la dénomination de CPF (Collège protestant français) depuis octobre 1927. L'activité a été transférée en janvier 1956 rue Mme Curie à Ras Beyrouth sur un terrain de 26 625 m² appartenant à l'État français et un terrain adjacent de 2 273 m² propriété de PPFL. Les plans et constructions (12 500 m² de bâtiments à ce jour) ont été réalisés sous la conduite des architectes Claude Lecoeur et Michel Ecochard.

Un programme important de rénovation et extensions a été mené pendant les années 2000/2005, tout en préservant un jardin arboré de 1,5 ha.

Dans le cadre de l'aménagement de la partie sud du terrain, PPFL a décidé de lancer la construction d'un pôle sportif (comprenant notamment une piscine et un gymnase couverts) complété par la reconstruction des espaces de restauration et de quelques espaces d'enseignement.

Un parking souterrain de 100 places est également prévu.

Cette nouvelle construction représentera hors parking une emprise d'environ 4 700 m² de surface utile correspondant à une surface hors œuvre nette estimée à environ 5 800 m².

Les travaux de cette extension seront réalisés en plusieurs phases afin de maintenir le fonctionnement de la restauration pendant la durée du chantier.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 9,2 M \$ HT valeur février 2014.

La mission confiée à l'équipe lauréate sera de type loi MOP française comprenant les éléments suivants : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE OU VISA, DET, AOR, éventuellement complétée par une mission OPC et CSPP.

4/ TYPE DE PROCÉDURE ET DÉROULEMENT

Le type de procédure retenu par le Maître d'Ouvrage est le concours d'architecture et d'ingénierie sur "esquisse plus", sous anonymat. Cette procédure comprendra deux phases :

- La première phase, objet de cet appel à candidature, a pour but de sélectionner quatre équipes qui seront admises à concourir. Seules les équipes retenues à l'issue de la première séance de Jury disposeront du dossier complet de consultation des concepteurs.
- La seconde phase permettra de sélectionner le projet lauréat parmi les équipes qui auront été admises à concourir à l'issue de la première phase.

Les candidatures, les projets et les offres seront rédigés en langue française.

Il convient de noter que cette procédure s'inspire du Code des Marchés Publics français, sans toutefois que celui-ci ne soit imposé réglementairement.

Toute réclamation de la part des candidats s'appuyant sur le Code des Marchés Publics français ne pourra donc pas être retenue.

5/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes de maîtrise d'œuvre pouvant faire acte de candidature devront :

- Démontrer leurs compétences en architecture, ingénierie du bâtiment (structure, fluides, acoustiques, thermique, restauration, VRD), économie de la construction. Le mandataire de l'équipe sera l'architecte. L'équipe intégrera obligatoirement un architecte inscrit à l'ordre national des architectes libanais.
- Présenter des réalisations d'ampleur et de nature comparables dans les domaines de l'enseignement, les équipements sportifs, les parkings en infrastructure, ou bâtiments recevant du public.
- Apporter la preuve de leur sensibilité au développement durable
- Posséder une bonne connaissance du contexte de l'urbanisme et de la construction à Beyrouth, et maîtriser les procédures administratives et techniques en vue de l'obtention de permis de construire et autres autorisations, de même complexité.
- Maîtriser la réglementation française en matière de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en complément de la réglementation libanaise.
- Démontrer leur capacité à se rendre disponible sur place auprès du Maître d'Ouvrage pendant les études, les périodes de demande d'autorisations administratives, le chantier.
- Être parfaitement francophone

Aucun des membres d'une même équipe ne pourra apparaître dans la composition d'une autre équipe. Dans ce cas, les candidatures de ces deux équipes seront exclues.

6/ CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Cohérence et équilibre de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans ses compétences, son organisation, la disponibilité sur site de ses diverses composantes.
- Qualité architecturale et technique appréciée au regard des références présentées par l'ensemble des membres de l'équipe.

- Motivation de l'équipe pour le projet qui devra être compatible avec les autres bâtiments conçus par Michel ECOCHARD
- Capacité et expérience appréciées au regard de références de complexité équivalente notamment dans les domaines scolaire, équipements sportifs, restauration et bâtiments recevant du public.
- Capacité financière du groupement en fonction des chiffres d'affaires moyens de ses membres sur les trois dernières années et des moyens humains et matériels de l'ensemble de l'équipe.

7/ COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement, à la fois sous format papier et sous format informatisé "PDF" gravé sur CD :

a) Une lettre de candidature complétée d'une note de motivation, signée par l'ensemble des membres de l'équipe. Cette note comprendra des éléments décrivant la motivation, la perception du projet et l'organisation de l'équipe envisagée (1 page format A4 recto-verso maximum).

b) Un dossier technique présentant les capacités professionnelles et techniques, comprenant :

- Une note de présentation permettant d'apprécier les moyens humains et matériels effectivement alloués à la réalisation du projet, en faisant figurer le CV détaillé de chaque membre de l'équipe qui suivra précisément l'opération.
- Une liste descriptive des principales opérations effectuées par les architectes au cours des trois dernières années, en précisant le maître d'ouvrage, s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études, et, dans le cas d'une collaboration, la part réellement prise par le candidat.

c) Pour chaque membre du groupement, un dossier de pièces administratives comprenant :

- L'inscription à l'ordre des architectes libanais, pour les architectes libanais et pour les autres l'inscription à l'ordre de leur pays d'exercice.
- Les attestations de qualifications professionnelles et des moyens de chaque membre de l'équipe.
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire et le cas échéant l'autorisation de poursuite d'activité.
- Une déclaration du chiffre d'affaires des 3 dernières années.
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat aura souscrit ses polices personnelles de responsabilité civile et de couverture des risques professionnels.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour des infractions au code du travail.
- Le quitus de la CNSS et celui du Ministère des Finances prouvant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales et de ses impôts au Liban. Pour les candidats non libanais, une déclaration sur l'honneur que le candidat est à jour de ses obligations auprès des administrations fiscales et sociales de son pays d'exercice

d) Pour les architectes membres du groupement, un dossier graphique illustrant les références mentionnées au point b) ci-dessus.

Ces références seront impérativement présentées selon un cadre type à demander par courriel au Directeur administratif et financier du CPF en référence ci-après. Elles seront fournies à la fois sur support papier et sur CD Rom.

8/ RÉMUNÉRATION

Pour chacune des équipes sélectionnées dont les prestations seront conformes au règlement de la consultation, il sera remis une prime de 25 000 USD.

Pour le lauréat, cette prime sera considérée comme une avance sur son marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la prime pourra être réduit après avis du jury si celui-ci estime que le niveau du rendu et l'investissement du candidat sont insuffisants.

9/ MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer au CPF contre récépissé, à l'adresse suivante :

Collège Protestant Français

Rue Madame Curie à Beyrouth

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 17 octobre 2014 à 12h00, le CPF étant ouvert au public en période scolaire du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

10/ Procédures de recours :

En cas de litige, l'instance compétente est le tribunal civil de Beyrouth

• RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par les candidats auprès de :

Renseignements d'ordre technique :

Rémy CARSAULT programmiste

51 rue Froidevaux 75014 Paris

Tél : + 33 1 43 21 22 75

Fax : + 33 9 58 69 26 73 Courriel : remy.carsault@free.fr

Renseignements d'ordre administratif :

Philippe HERRIAU, directeur administratif et financier

Collège Protestant Français :

Tél. : +961 1 811892

Email : daf@cpf.edu.lb